

DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE N° 163/2020
du 23 octobre 2020
modifiant l'annexe XIII (Transports) de l'accord EEE [2023/1738]

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen (ci-après l'«accord EEE»), et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement délégué (UE) 2020/411 de la Commission du 19 novembre 2019 modifiant la directive 2009/45/CE du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers en ce qui concerne les prescriptions de sécurité des navires à passagers qui effectuent des voyages nationaux ⁽¹⁾ doit être intégré dans l'accord EEE.
- (2) Il convient dès lors de modifier l'annexe XIII de l'accord EEE en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le tiret suivant est ajouté au point 56f (directive 2009/45/CE du Parlement européen et du Conseil) de l'annexe XIII de l'accord EEE:

«— **32020 R 0411**: règlement délégué (UE) 2020/411 de la Commission du 19 novembre 2019 (JO L 83 du 19.3.2020, p. 1).».

Article 2

Les textes du règlement délégué (UE) 2020/411 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 24 octobre 2020, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord EEE aient été faites *, ou à la date d'entrée en vigueur de la décision du Comité mixte de l'EEE n° 107/2020 du 14 juillet 2020 ⁽²⁾, si celle-ci intervient plus tard.

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 23 octobre 2020.

Par le Comité mixte de l'EEE
La présidente
Sabine MONAUNI

⁽¹⁾ JO L 83 du 19.3.2020, p. 1.

* Pas de procédures constitutionnelles signalées.

⁽²⁾ Décision du Comité mixte de l'EEE n° 107/2020 du 14 juillet 2020 modifiant l'annexe XIII (Transports) de l'accord EEE [2023/1367] (JO L 172 du 6.7.2023, p. 23).